

Parc naturel régional du Vercors



Réserve Naturelle
**HAUTS-PLATEAUX
DU VERCORS**

COMPTE RENDU

RENCONTRE ANNUELLE - VOL LIBRE ET VAUTOURS
DANS LE CADRE DU LIFE GYP'ACT

VENDREDI 23 FÉVRIER 2024 À CHAMALOC

Personnes présentes

Club « Les Passes Montagne du Diois » (PMD)

Celine SCHMERBER
Samuel ESSERTIER
Emmanuel MAQUAIR
Remi BARBAGALLO

Club « Les Tichodromes »

Philippe BRIERRE

Parc naturel régional du Vercors (PNRV) / Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors (RNNHPV)

Benoit BETTON
Loïc AUGOYARD
AnneJulie PARSY

Mairie de Chamaloc

Michel VARTANIAN
Nathalie MARCEL

Personnes excusées

Club « Jeux d'ailes parapente »

Thierry DUFOUR

FFVL

Cyprien CHAMP
David LIVOYE

Retour sur le communiqué de presse LPO du 21 juillet 2023

Une convention est signée entre le PNRV et la LPO, mais elle reste à animer, à « faire vivre » ! Le PNRV a rencontré la présidente LPO AuRA(avec des élus de la LPO Drôme et Isère) en septembre 2023 suite à ce communiqué qui mettait en défaut le Parc naturel régional du Vercors. Un appel du parc aux membres de ce groupe de travail aurait été apprécié.

Les pratiquants de Vol libre regrettent de ne pas avoir eu de retour du PNRV suite aux affirmations du communiqué qui mettent en cause à tort la pratique du parapente non respectueuse des ZSM dans le cirque d'Archiane.

Une association comme la LPO a une portée nationale, elle bénéficie d'une visibilité plus forte que le PNRV et les clubs locaux. Les clubs représentés aujourd'hui travaillent en concertation avec le PNRV et désirent éviter de véhiculer une mauvaise image de la pratique qui pourrait mettre en danger l'activité parapente.

→ Un communiqué de presse émis par le PNRV serait apprécié des pratiquants afin de communiquer davantage sur le travail de concertation et le fonctionnement de communication réalisés ensemble.

Proposition d'inviter les clubs présents sur le site de réintroduction du Gypaète barbu à Tussac, au printemps et de réaliser un communiqué de presse sur cette rencontre.

→ Proposition d'inviter la LPO sur cette réunion annuelle ? Qui inviter ? À creuser

Etat des lieux de la reproduction du Gypaète barbu Zones de Sensibilité Majeures : Ambane, Sambardou et Assiers

2 couples nidifient à présent sur les falaises sud du Vercors :

→ Le couple Ambane (première reproduction en 2022) niche sur la même aire de reproduction que 2022. La ZSM activé au 1^{er} novembre 2023 reste active.

Limite de survol non motorisée préconisée à 300m au dessus du point le plus haut, à savoir 2350m.

→ Le couple qui s'est reproduit l'année dernière à Sambardou semble avoir changé d'aire de reproduction et s'est installé dans la paroi des Assiers. Une nouvelle ZSM a donc été créé en janvier 2024.

Par principe de précaution, nous avons fais le choix de maintenir la ZSM Sambardou au-delà du 1^{er} mars. Nous n'avions, à ce jour, pas d'éléments suffisamment précis sur la nidification de ce couple. Vers le 10 mars, l'éclosion est confirmée sur l'aire des Assiers. La ZSM Sambardou est donc officiellement désactivée.

Limite de survol non motorisée préconisée à 300m au dessus du point le plus haut, à savoir 2150m d'altitude (Sambardou et Assiers).

La notion d'altitude est importante à préciser dans la communication aux parapentistes, notamment pour ceux qui réalisent une traversée et sont amenés à survoler les Assiers et Ambane. Cependant dans un tel cas de figure, les parapentistes passent généralement plus haut, à savoir à 2400m.

Le site d'Archiane, en dehors de la traversée, ne présente pas un grand intérêt pour la pratique du vol libre. Les faces exposées Ouest du cirque peuvent être un passage utilisé (assez peu pratiqué) et en dehors des ZSM sur les versants en face.

Les ZSM sont tacitement reconduites au 1^{er} novembre, dès lors qu'une reproduction a eu lieu dans les 10 dernières années. Ce principe est un principe de précaution sur une période où les oiseaux prospectent leurs aires de reproduction.

Les représentants des clubs présents expliquent que 98 % des parapentistes sont fédérés à la FFVL, et la communication auprès des pratiquants passe bien. Cependant tout le monde n'est pas équipé d'outils de vol.

Etat des lieux de la reproduction du Vautour fauve au Col du Rousset

Des enjeux Vautours fauves sont présents sur d'autres sites : Gorges du Gatz, Aurel, Chapiat ...
Au total, 180 couples reproducteurs dans le Vercors / 100 éleveurs partenaires pour l'équarrissage (96 tonnes de bêtes collectées en 2023 pour les placettes d'équarrissage)

La population de Vautours fauves se porte bien dans le Vercors, c'est une population qui est en cours de colonisation. Néanmoins, même si localement l'espèce est bien présente, c'est une espèce menacée et fragile à l'échelle nationale et européenne. Responsabilité locale de préservation de l'espèce.

Bilan VF 2022/2023 au Col du Rousset :

Beaucoup de perte en 2022, en lien avec la grippe aviaire.

Retour à la normale en 2023 : 20 pontes / 16 éclosions / 13 envols

Pratiques et préconisations de Vol libre au Col du Rousset

Le club PMD a évité de conventionner le site pour ne pas engendrer une fréquentation de parapentistes trop importante.

La période sensible pour la reproduction du Vautour fauve se situe entre début décembre et fin juin. Le Col du Rousset est un site où le vol libre se pratique principalement en hiver. Importance de communiquer et de sensibiliser, chacun a sa part de responsabilité dans la protection de l'espèce.

L'arrêté municipal de Chamaloc (2018) interdit la circulation sur le chemin rural du Fays et l'utilisation des falaises du Fays comme aire d'envol de vol libre. Cet arrêté a été pris à un moment où la population de Vautour fauve était moins importante qu'aujourd'hui, les oiseaux étaient alors en début de colonisation du site. Les clubs présents affirment qu'il n'y a pas de décollage des falaises du bas du Fays.

2 zones de décollage :

→ Le décollage de Chironne (sur la commune de Chamaloc) présente un gros attrait pour la pratique du vol libre (cependant marche d'approche importante).

La zone de nidification se situe à proximité du décollage = la préconisation est de partir tout de suite à droite après le décollage.

Quelques nids à Chironne (pas de poussin à l'envol en 2023), l'enjeu est moindre mais une vigilance est à maintenir.

→ Le décollage des falaises du Fays et But Sappiau (table d'orientation sur la commune de St Agnan en Vercors) est dérangeant pour l'espèce en période de reproduction = 40 couples se reproduisent sous Sappiau !

Les préconisations depuis la table d'orientation sont de partir à gauche dès le décollage, pour éviter le survol à basse altitude de la combe immédiatement sous le col naturel, les PMD renforce la communication sur leur site internet.

2 parcelles atterrissage : Nathalie Marcel autorise atterrissage sur sa parcelle.

Jerome Vignon l'autorise également. (Accord oral, convention en cours de signature).

Communication

- Proposition d'organiser une soirée thématique « Avifaune rupestre » lors des soirées thématiques PMD (un jeudi par mois).
- Actualisation régulière du site internet PMD « réglementation dans le Diois »
- Carte de Vol Libre réalisée par le PNRV est à réactualiser. Celle ci est extrêmement utilisée et diffusée. Un outil interactif permettrait de la mettre à jour plus régulièrement.
- Communiqué de presse à réaliser lors d'une journée de sensibilisation à la réintroduction du Gypaète barbu à Tussac.